DLP 16-8-84392235

# Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE

**EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE**
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**

Bulletin N°19
14 Août 1984

## VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

**Le troisième** vol vient de débuter autour des 7-10 Août dans les zones les plus précoces de **notre région** : Appellation Châteauneuf-du-Pape, Mazan, Port-de-Bouc, Puget-Ville .

**Les premiers oeufs** ayant été déposés dans les parcelles les plus précoces de l'Appellation Châteauneuf-du-Pape, on peut donc prévoir pour ces parcelles un traitement préventif entre le 18 et le 20 Août .

**Pour les autres zones précoces** citées plus haut, on peut estimer un traitement vers les 23-25 Août .

D'autres bulletins feront le point si nécessaire pour modifier ces dates et pour étendre les traitements aux zones plus tardives .

CICADELLE VERTE -

La génération actuelle ne paraît pas importante .Toutefois, on sera attentif à l'importance des infestations .Une intervention est nécessaire si on observe une larve par feuille adulte (échantillon de 100 feuilles) .

Les traitements contre les *Tordeuses de la grappe* limitent les *Cicadelles* .

## ARBORICULTURE

### ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - MAINTENIR LA PROTECTION,
dans les vergers présentant des attaques en fonction des pluies ou des aspersions .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - POURSUIVRE LA LUTTE .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - PROTEGER LES VERGERS DE COGNASSIERS,
dès les premières attaques (voir protection des pêchers bulletin N°15 du 15 Juin 1984) .

ZEUZERE - COSSUS - RENOUVELEZ LA PROTECTION,
comme précédemment indiqué .

P.301

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

## OLIVIER

MOUCHE DE L'OLIVE - COMMENCEZ LA PROTECTION .

Voir bulletin N°17 du 6 Juillet 1984 .

Dans les *Alpes-Maritimes* jusqu'à 250 mètres d'altitude .

Dans le *Var : zone littorale et région Toulon, Puget-Ville, Le Luc* .

**Lutte insecticide en couverture totale :**

Si les olives ont atteint en moyenne le stade réceptif (9 mm) et où le pourcentage d'olives piquées atteint 2 % (table) ou 8 % (huile) .

A renouveler en principe tous les 25 jours .

**Lutte par appât insecticide (localisée) :**

Après contrôle du vol des mouches (gobe-mouches) et si le seuil de captures est atteint .

A renouveler en fonction des captures .

Dans les *autres départements*, attendre un prochain avis .

Echantillon : Les oléiculteurs ayant des doutes sur le pourcentage d'olives éventuellement piquées par la *MOUCHE* peuvent nous adresser un échantillon d'une trentaine d'olives (prélévées au hasard à raison de 3 olives sur 10 arbres - côté sud) en spécifiant la variété .

Pour les Alpes-Maritimes seulement, envoyez l'échantillon au Service de la Protection des Végétaux à NICE - MIN St-Augustin - Route de Grenoble .

## CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU, SUR NAVET, CHOU et CHOU-FLEUR -

Le vol se poursuit .Renouveler dès à présent le traitement conseillé dans notre bulletin N°18 .

PIERIDE DU CHOU -

On observe les premières pontes dans les jeunes plantations .Intervenir si nécessaire après l'observation des premiers dégâts .

Matières actives homologuées :

| | | |
|---|---|---|
| bacillus thuringiensis (dose selon la spécialité) | | |
| cyperméthrine | 30 g M.A./ha | (nombreuses spécialités) |
| deltaméthrine | 7,5 g M.A./ha | (Décis) |
| méthomyl | 400 g M.A./ha | (Lannate) |

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol reprend .Renouveler la protection (cf. bulletin N°17) .

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Vol nul .

---

Afin de contrôler les délais d'acheminement PTT pouvez-vous nous faire retour de ce papillon..

COMMUNE .....................

Ce bulletin a été reçu le ..........................................